

L'an deux mille vingt six, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Virginie COUTURE - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC – Laure ROUX - Babo BABAKWANZA - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Sandrine CECCARELLO

Absents : 11

Mesdames et Messieurs Virginie BAUDSON - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Valérie GAROFALO - Stéphane GENNARINO - Sandrine GRESSIER - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame BAUDSON donne pouvoir à Madame CECCARELLO  
Madame DANEL donne pouvoir à Madame MARTIN  
Madame GAROFALO donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE  
Madame GRESSIER donne pouvoir à Madame ROUX  
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur DELVALLET  
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien GOURDAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 22

Date de convocation : 29 Janvier 2026

Date d'affichage : 29 Janvier 2026

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

**OBJET : Réhabilitation énergétique des sanitaires extérieurs du groupe scolaire Jean de la Fontaine : signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et de l'avenant n°1 au marché de travaux**

**DÉLIBÉRATION 2026-001**

**Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des travaux, des finances, de l'urbanisme et du cimetière**

Les travaux de réhabilitation énergétique des sanitaires extérieurs ont débuté en novembre 2025.

Afin de pouvoir poursuivre le chantier et respecter le calendrier prévisionnel, l'ADTO-SAO, assistant à maîtrise d'ouvrage a présenté à la commune la signature de deux avenants :

- Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de **17 475 € HT** (12,69 % du marché) avec la société VISATECH, maître d'œuvre pour la prestation du maître d'œuvre avec le budget réel des travaux (offre VISATECH initiale de 15 675 € H.T basée sur un montant de travaux au moment de la consultation de 95 000 € H.T). Actualisation de l'offre en phase Avant-Projet Définitif à 17 475 € H.T pour un montant de travaux actualisé à 124 453,30 € H.T.
- Un avenant au marché de travaux d'un montant de **14 522,54 € HT** (12,69 %) avec le titulaire du marché la société FLAMANT sur la base des nécessités de travaux et demandes suivantes et décomposé en deux devis

#### 1<sup>er</sup> devis : 16 977,41 € HT

- ✓ Mise en place d'un portique métallique suite à la démolition du mur de séparation des sanitaires filles et garçons qui s'est avéré être un mur porteur.
  - Suite au sondage réalisé, il est apparu que le plancher haut était en poutrelles/hourdis reposant sur le porteur à détruire. La nature du plancher existant ne pouvait pas être anticipé n'ayant pas de diagnostic structure.
- ✓ Mise en place d'une butée de porte, regard à carreler :
  - Demande spécifique de la maîtrise d'ouvrage afin de pouvoir bénéficier d'un regard d'évacuation des eaux et d'un robinet.

#### 2<sup>ème</sup> devis : - 2 454 ,87 € HT

- ✓ Suppression d'une auge et autres moins-value plomberie :
  - Proposition de l'ADTO et de l'architecte puisque les auges étaient pourvues d'un seul mitigeur alors qu'elles font 1m de large. L'architecte a donc proposé de supprimer une auge afin de mettre en œuvre deux mitigeurs par auge restantes (2u).
- ✓ Optimisation des bouches VMC :
  - Proposition de l'architecte afin de ne pas avoir de nombreuses bouches dans les sanitaires mais en réaliser 2-3 par sanitaires tout en conservant les m3 d'air aspirés initiaux.

Les avenants étant supérieurs à 10% du montant initial des marchés, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

La fin des travaux et l'enlèvement des modules sanitaires sont programmés pendant les vacances d'hiver 2026.

L'avancée des travaux respecte le calendrier prévisionnel néanmoins le délai de fourniture des huisseries, des cloisons et portes des sanitaires (livraison des huisseries fin février et des cloisons et portes des sanitaires début mars) risquent de décaler la date de réception des travaux et la mise en service des sanitaires.

Si ce cas de figure se confirme, l'enlèvement des modules sanitaires sera réalisé un mercredi comme pour la livraison.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur H. Merle, adjoint en charge des travaux, des finances, de l'urbanisme et du développement durable, **à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre : Mme Roux, 3 absentions : Mme Van M.Merle),**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026  
Reçu en préfecture le 11/02/2026  
Publié le 11/02/2026  
ID : 060-216001545-20260205-2026\_02\_002-DE

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VISATECH d'un montant de 1 800 € H.T

**APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise FLAMANT d'un montant de 14 522,54 € H.T

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise VISATECH d'un montant de 1 800 € H.T et tous documents concernant cette affaire

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise FLAMANT d'un montant de 14 522,54 € H.T et tous documents concernant cette affaire.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Cires-Lès-Mello, le 10 février 2026

Le Maire,

Alain GUÉRINET



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 060-216001545-20260205-2026\_02\_002-DE